

Pour un véritable statut du chercheur d'emploi

Par Jacques Attali et Vincent Champain¹
Site : <http://www.supprimerlechomage.org>

Le problème français : la spirale dépressive du chômage

Il y a trente ans, le taux de chômage était en France de 2 %. Il s'agissait, pour l'essentiel, du chômage "actif", de ceux qui passent d'un emploi à un autre. Aujourd'hui, le chômage échappe totalement à notre société. Il est subi et fait plonger dans la spirale dépressive du doute de soi et du découragement : les demandeurs d'emploi consacrent moins de temps à la vie sociale, et, faute d'être accompagnés, moins d'une demi-heure² par jour à la recherche d'emploi. Or quiconque s'est déjà livré à une recherche d'emploi ou a monté un projet de création sait qu'il s'agit est une véritable activité à part entière. Elle demande des connaissances, et des initiatives qui dépassent en complexité le contenu de bien des emplois. Personne n'y est préparé.

Le problème français est double. D'abord, les chômeurs sont essentiellement laissés seuls, sans encadrement. Ensuite, notre société a su transformer son industrie, ouvrir son commerce au monde, mettre en place des réglementations du travail, mais elle ne sait pas générer des emplois nouveaux pour remplacer ceux que ces choix font disparaître. Or il est contradictoire d'afficher un souhait de modernisation, un désir et cohésion sociale sans pour autant daigner aider ceux qui en payent le coût. Cette contradiction admet deux solutions. La première est celle de la "rupture" et consiste à renoncer à la solidarité. La seconde consiste à garder la promesse de solidarité, mais à nous organiser pour pouvoir tenir réellement cette promesse. Pour cela, il faut changer de paradigme : accompagner et encadrer les chercheurs d'emploi, et créer les conditions du développement des emplois adaptés à leurs souhaits et à leurs compétences.

Mieux accompagner et créer des emplois privés via un "employeur de dernier ressort"

Nous proposons de considérer qu'un chercheur d'emploi actif doit avoir accès à une formation et à un véritable statut de chercheur d'emploi avec un "contrat d'évolution" (signé avec un "employeur de dernier ressort"), d'un encadrement par un coach (qui ait l'objectif d'amener "ses" chômeurs à l'emploi, et les moyens adaptés), et d'un revenu (supérieur au niveau actuel des allocations chômage).

La recherche d'emploi serait changée : elle serait encadrée, reconnue comme une activité socialement utile, et conçue pour permettre de sortir du chômage vite et dans les meilleures conditions possibles. La mise en place du contrat d'évolution aurait non seulement pour effet de donner un statut d'actif aux chômeurs actuels pendant leur formation et leur recherche d'un emploi, mais aussi d'améliorer fortement la qualité des

¹ Jacques Attali est économiste, écrivain et président de Planet Finance. Vincent Champain est économiste.

² Source : INSEE, Enquête "emploi du temps", 1999.

emplois qu'ils trouveront tout en réduisant massivement la durée de leur recherche d'emploi.

Mais accompagner les demandeurs ne mène à rien s'il ne se crée pas les emplois adaptés. Or tout système social définit un "employeur de dernier ressort", qui porte la responsabilité de l'emploi. Dans la société de marché, la responsabilité ultime de la recherche du travail revient à l'individu. Au Japon des sous-traitants de grands groupes accueillent ceux qui ne trouvent pas d'emploi. Dans le modèle danois, le système social ne laisse personne au bord du chemin. En France, il existe un patchwork de revenus - mais pas d'emplois - de dernier ressort : l'ASS, le RMI, une préretraite, un "placard" pour certains, et rien pour les autres.

Nous proposons que ce rôle d'employeur de dernier ressort, qui rémunérerait les actifs à la recherche de l'emploi, soit confié à une agence dans chacun de nos 350 bassins d'emploi, qui aurait autorité sur le service public de l'emploi, et contractualiserait avec les chercheurs d'emploi. Elle pourrait déléguer cette compétence à d'autres structures, si elles s'avèrent les plus adaptées pour gérer l'accompagnement et la création d'emploi : groupements d'employeurs, entreprises d'insertion par l'économique, créations d'activité... Pourraient ainsi se développer des "fonds sociaux" qui organiseraient le développement d'activités pour chercheurs d'emplois, à l'image d'expériences telle que celle du groupe Arcelor³, et à l'inverse de ce que font les "fonds financiers", qui réalisent leurs bénéfices en recentrant l'activité et en réduisant les emplois.

Il ne s'agit pas de "fonctionnariser les demandeurs d'emploi", mais, au contraire, de développer un système qui constituerait une passerelle vers l'emploi privé. L'employeur de dernier ressort serait à même d'identifier, et si les conditions économiques le justifient, d'aider les emplois les plus adaptés aux compétences et aux souhaits des demandeurs d'emploi. Cette proposition généraliserait un principe déjà en vigueur - les aides aux entreprises, notamment les allègements qui coûtent plus de 17 milliards d'euros par an - en améliorant nettement l'efficacité de son ciblage : là où les bénéficiaires des aides sont actuellement définis par des circulaires administratives, les moyens seraient utilisés pour les personnes, et les emplois qui le justifient - s'il le faut, quand il le faut et pendant le temps qu'il faut.

Cette réforme clarifierait la responsabilité de la collectivité : assurer que personne ne reste en situation de "chômage passif", et donner à chacun les moyens de réaliser son évolution professionnelle, via la recherche active. Quelques pays se sont lancés dans des réformes voisines, moins ambitieuses. La France a besoin d'aller plus loin.

Une réforme possible et nécessaire

Alors que le coût des politiques de l'emploi est de 4,2 % du PIB environ, le coût de notre réforme serait⁴ de 4% du PIB, à plein régime. A peu près la moitié de notre programme pourrait être financée par redéploiement de l'existant. Le solde, qui représente des

³ Expérience présentée le 28/9/2005. Dossier disponible sur www.arcelor.com

⁴ Détails sur www.supprimerlechomage.org

dépenses supplémentaires, équivaut à près au coût des baisses d'impôt promises dans le programme de l'actuelle majorité. Notre proposition pose la question suivante : le pays est-il plus pressé de réduire son taux de chômage, ou son taux d'imposition ?

Une telle réforme effraie par sa simplicité. Beaucoup y verront un tour de passe passe. Ceux qui ainsi, sortiront du statut du chômage, pour avoir un véritable contrat de travail verront, eux, la différence.